



Conseil de Vie Locale

« Gometz à vélo -suite »

Salle du conseil
Mercredi 11 octobre 20h30





11 octobre 2023 : 3^{ème} volet du Conseil de Vie Locale sur le plan vélo

- rappel de la démarche
- vote du plan vélo de la CPS et calendrier
- échanges sur les actions/aménagements à retenir



11 octobre 2023 : 3^{ème} volet du Conseil de Vie Locale sur le plan vélo

- rappel de la démarche**

- vote du plan vélo de la CPS et calendrier

- échanges sur les actions/aménagements à retenir



Rappel de la démarche

16 février 2022, 1^{er} CVL vélo :

- qu'est-ce qu'un plan vélo ?
- contexte de la mise en œuvre du plan vélo
- articulation avec l'agglomération

22 novembre 2022, 2nd CVL vélo :

- point intermédiaire de l'étude du bureau d'étude TTK
- retour sur :
 - **les aménagements** : diagnostic, identification des « points noirs », ...
 - **stationnements et services** : arceaux, stationnements couverts, aide suppl.
 - **changement de pratiques**: apprendre le vélo, promouvoir le vélo, ...



Rappel de la démarche

Etude par la société TTK en plusieurs phases :

Étape 1 État des lieux et diagnostic

1. Analyse des données existantes
2. Elaboration du diagnostic : État des lieux & Analyse des besoins, des usages actuels et projetés
3. Synthèse et enjeux

Étape 2 Orientations et stratégie cyclable

1. Définition des orientations stratégiques
2. Elaboration du plan vélo
3. Choix du scénario cible

Étape 3 Plan pluriannuel d'investissement

1. Élaboration du plan pluriannuel de financement
2. Production des fiches opérationnelles et du dossier technique

Élaboration du Plan Vélo de la commune de Gometz-le-Châtel
Proposition d'aménagements pour le réseau cible



Légende

Aménagements proposés

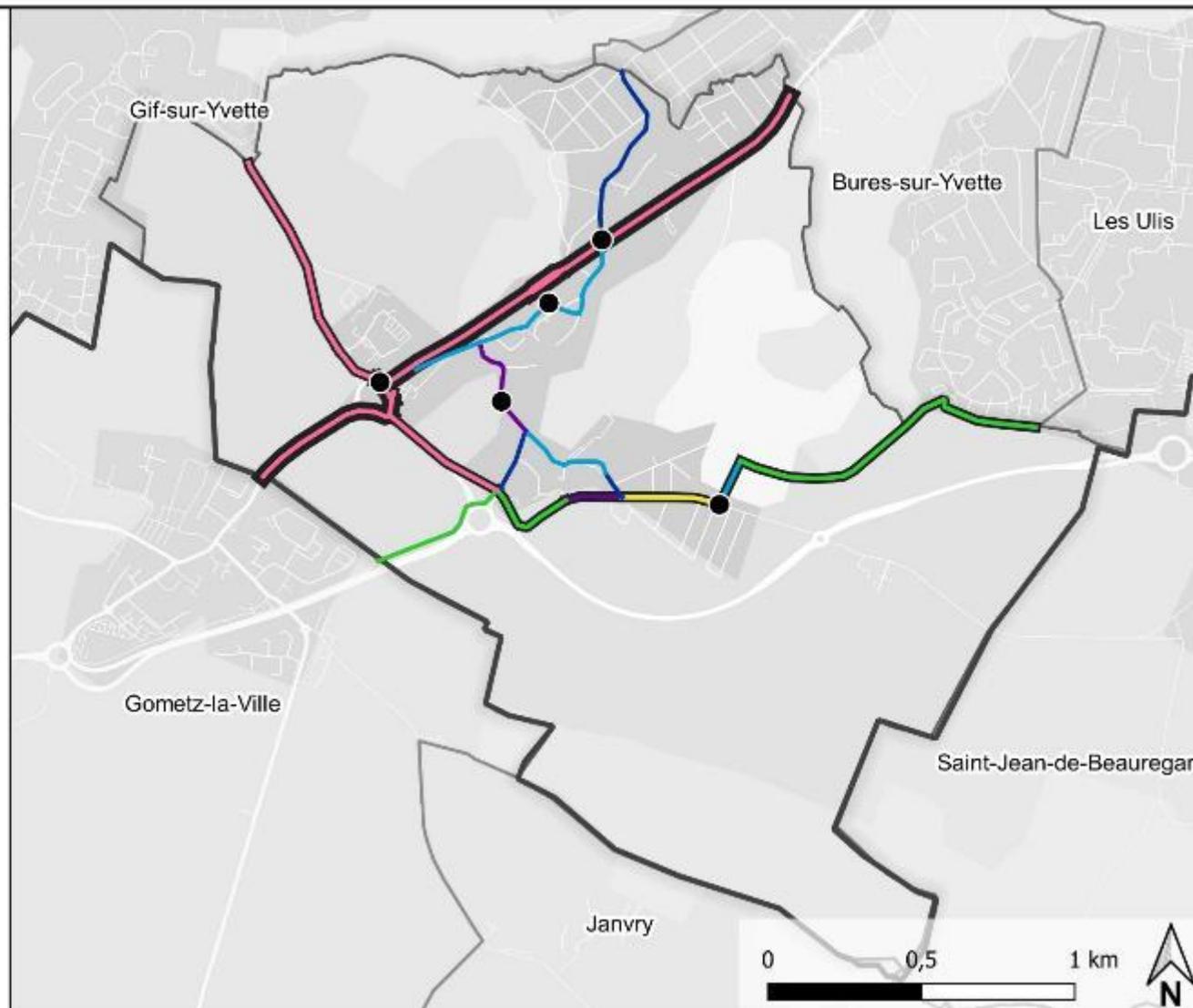
- Voie verte
- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Zone de rencontre
- Zone 30
- Double sens cyclable
- Chaucidou

Hiérarchisation du réseau

- Structurant communautaire
- Primaire
- Secondaire et loisir

Points particuliers

- Points noirs



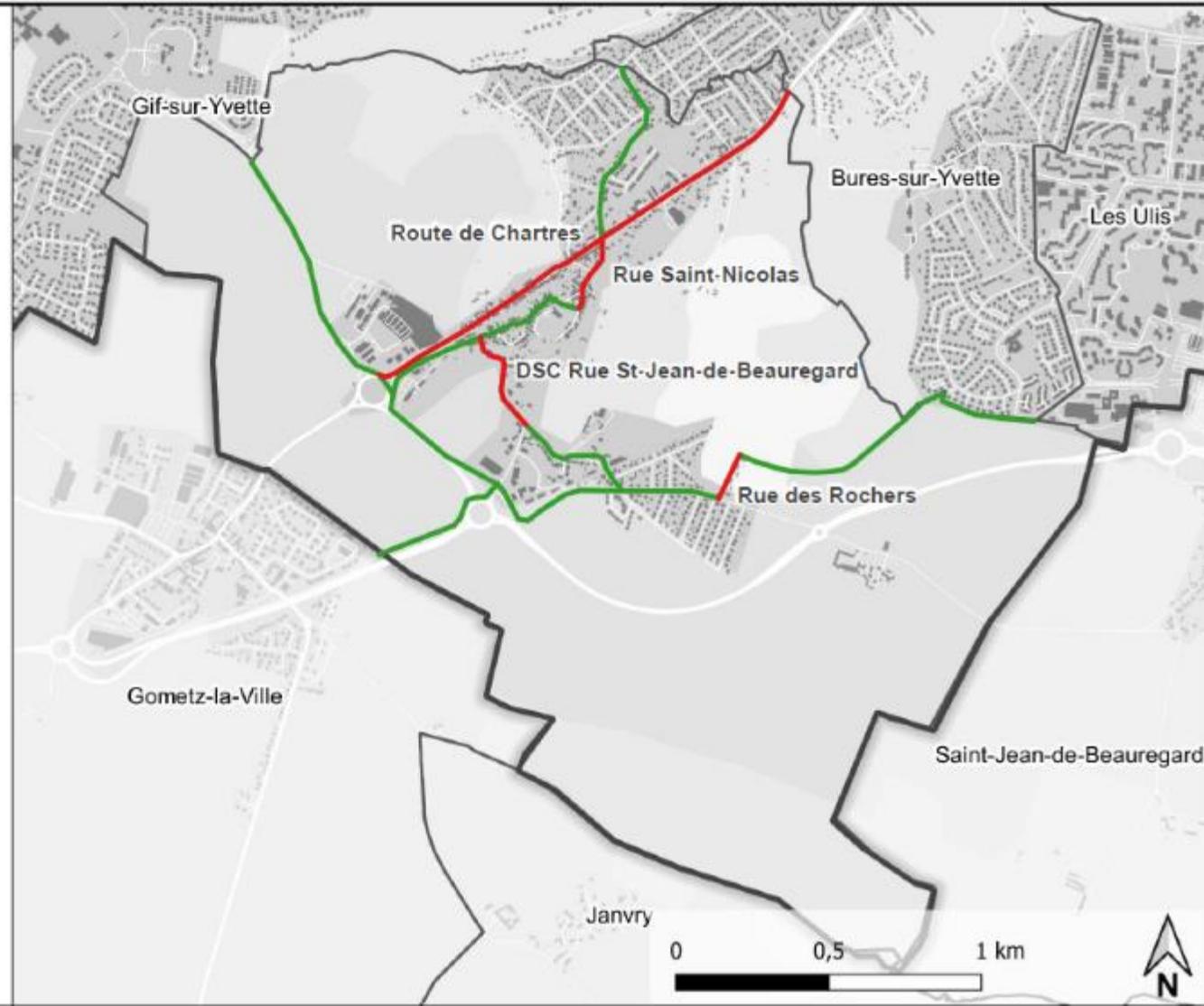
Élaboration du Plan Vélo de la commune de Gometz-le-Châtel

Horizon de réalisation des aménagements

Légende

Horizon de réalisation

- Existant
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme



Élaboration du Plan Vélo de la commune de Gometz-le-Châtel

Horizon de réalisation des aménagements

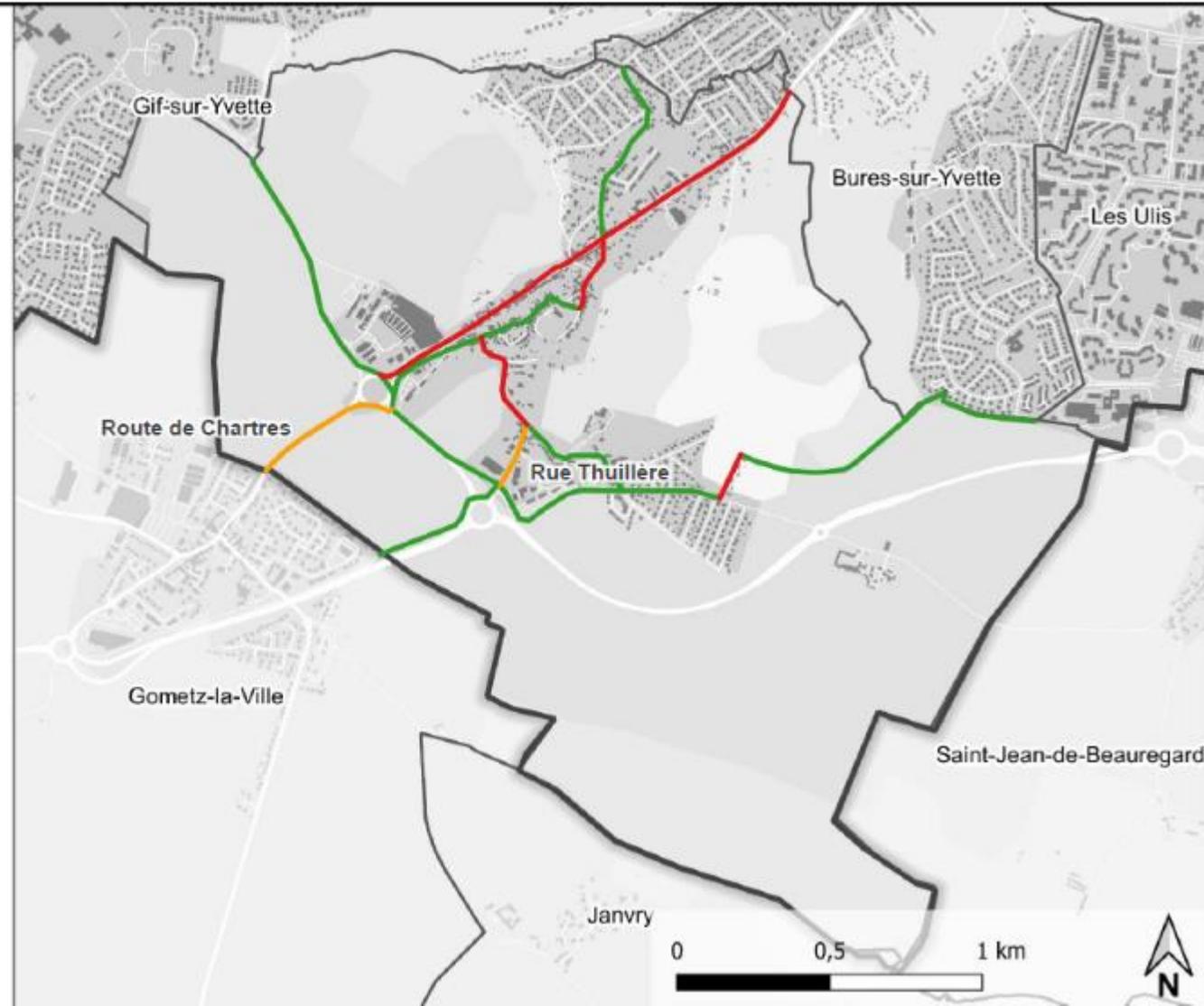
PARIS
SACLAY
Communauté d'agglomération

TTK
Institut
Technique
Consult
Karlruhe Centre

Légende

Horizon de réalisation

-  Existant
-  Court terme
-  Moyen terme
-  Long terme



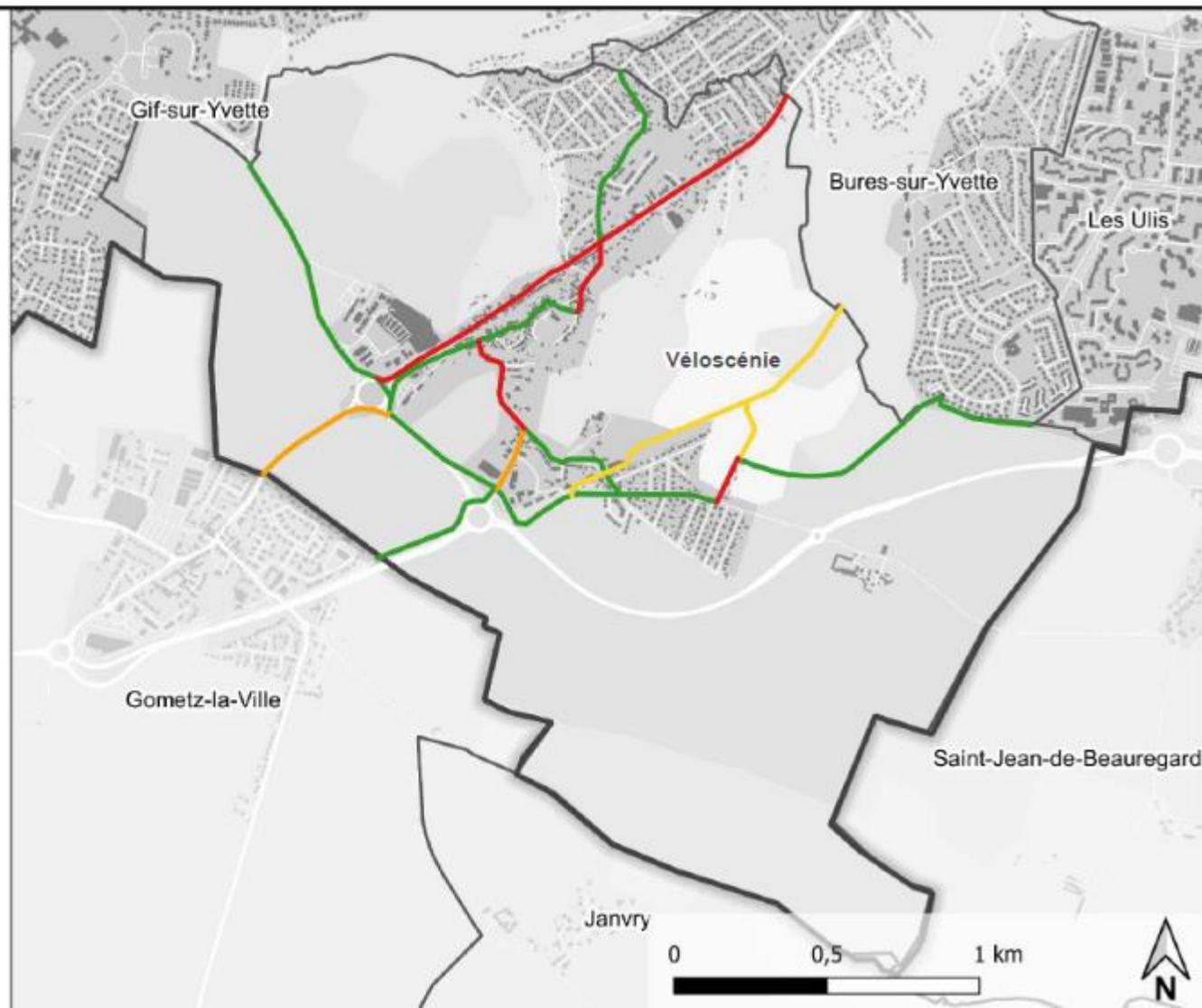
Élaboration du Plan Vélo de la commune de Gometz-le-Châtel

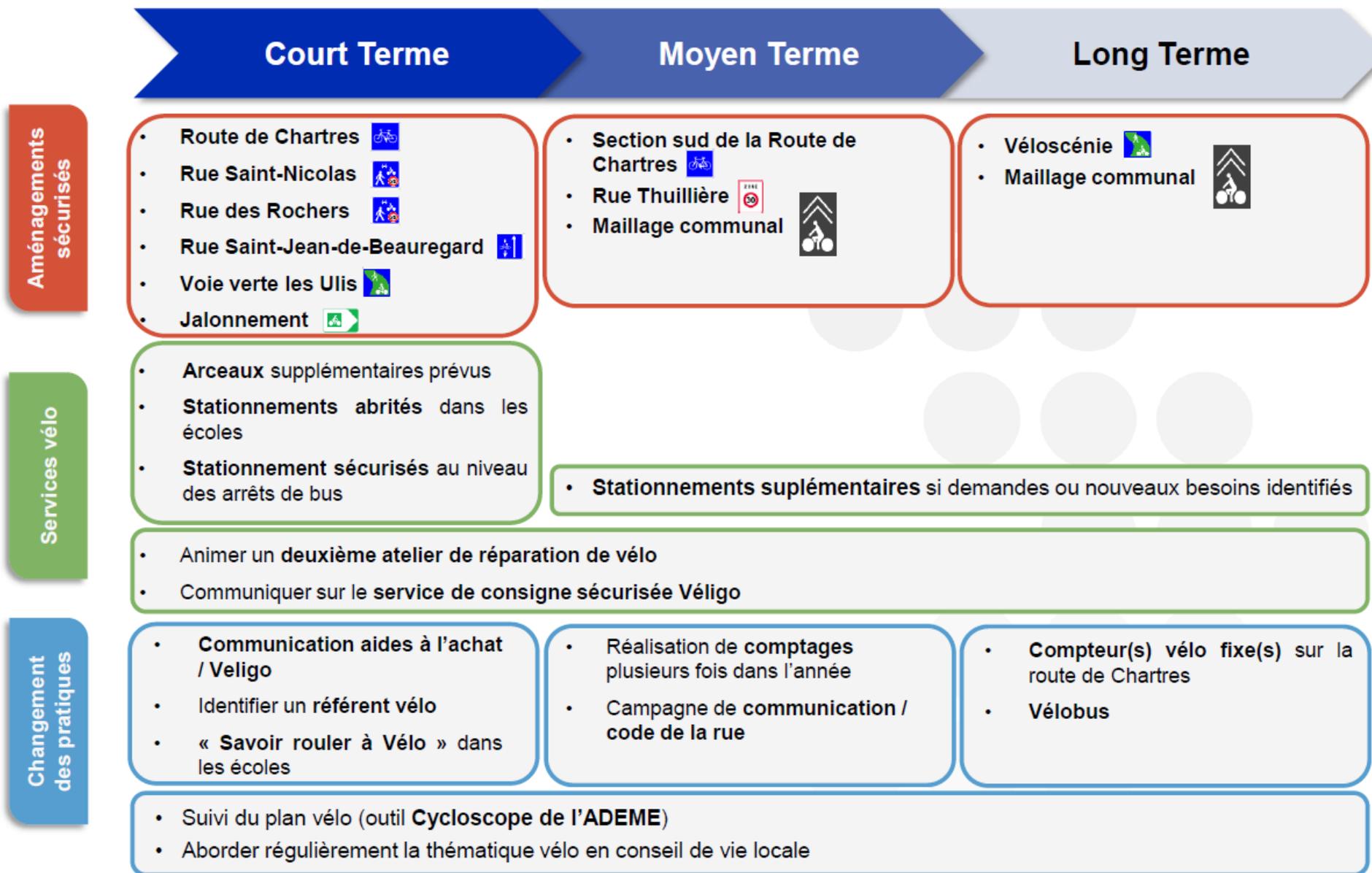
Horizon de réalisation des aménagements

Légende

Horizon de réalisation

- Existant
- Court terme
- Moyen terme
- Long terme

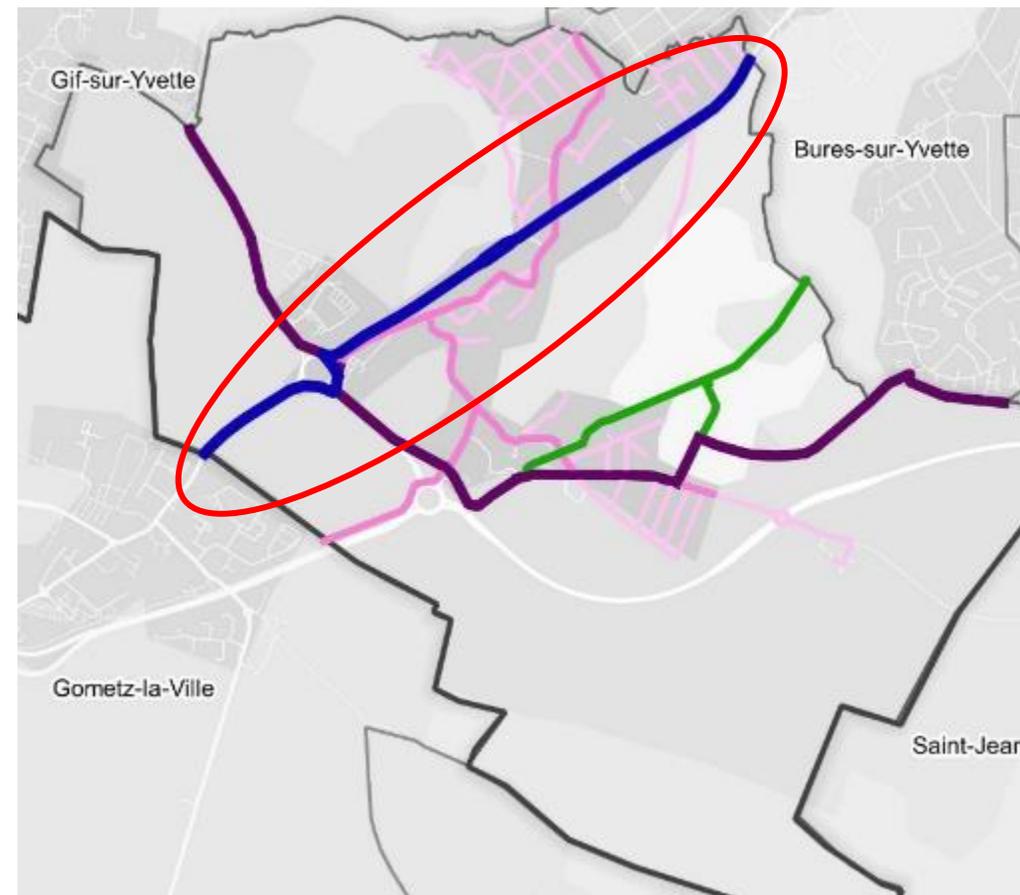




Aménagements

La Route de Chartres

- ❖ Aménagement inexistant, excepté sur le bas de la route de Chartre
- ❖ Enjeu important (jonction Nord-Sud) et axe d'intérêt communautaire



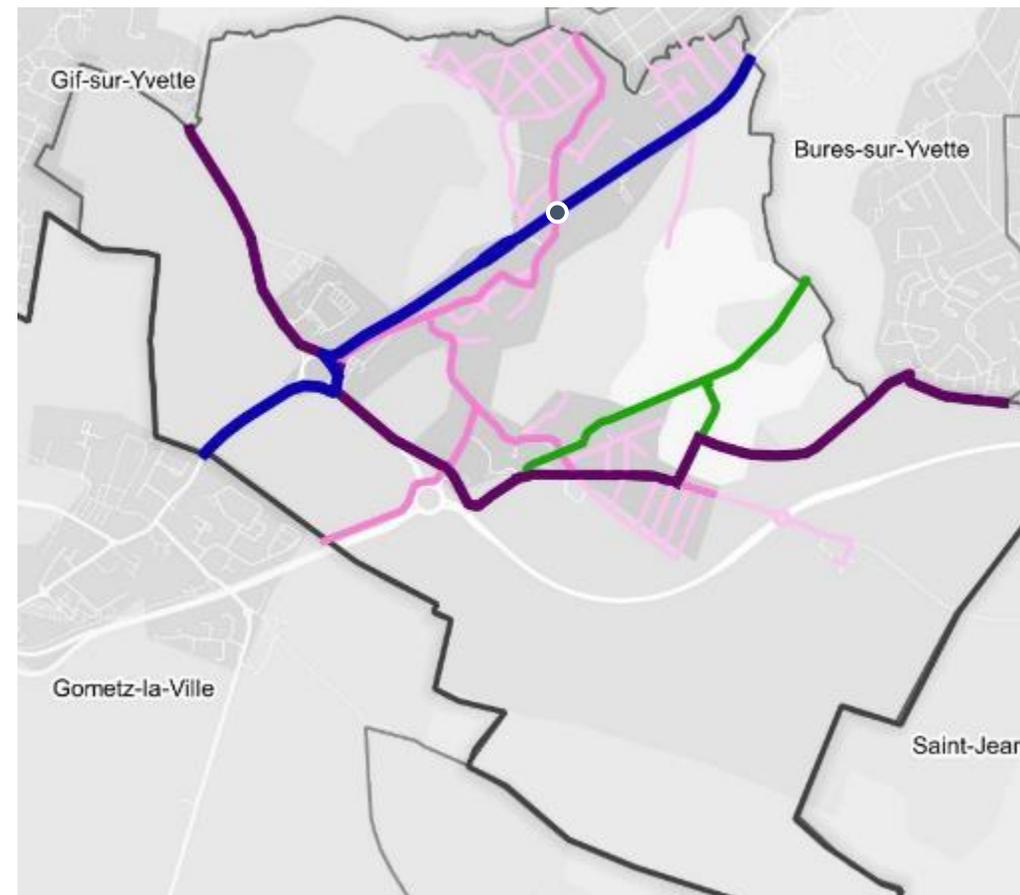


Rappel de la démarche

Aménagements

Intersection Rue St Nicolas / Rte de Chartres

- ❖ 3 voies d'une route fortement fréquentée à traverser pour les cyclistes et les piétons
- ❖ Des mouvements de tourne à gauche négligeables et sans impacts réels sur l'écoulement (cf étude carrefour)



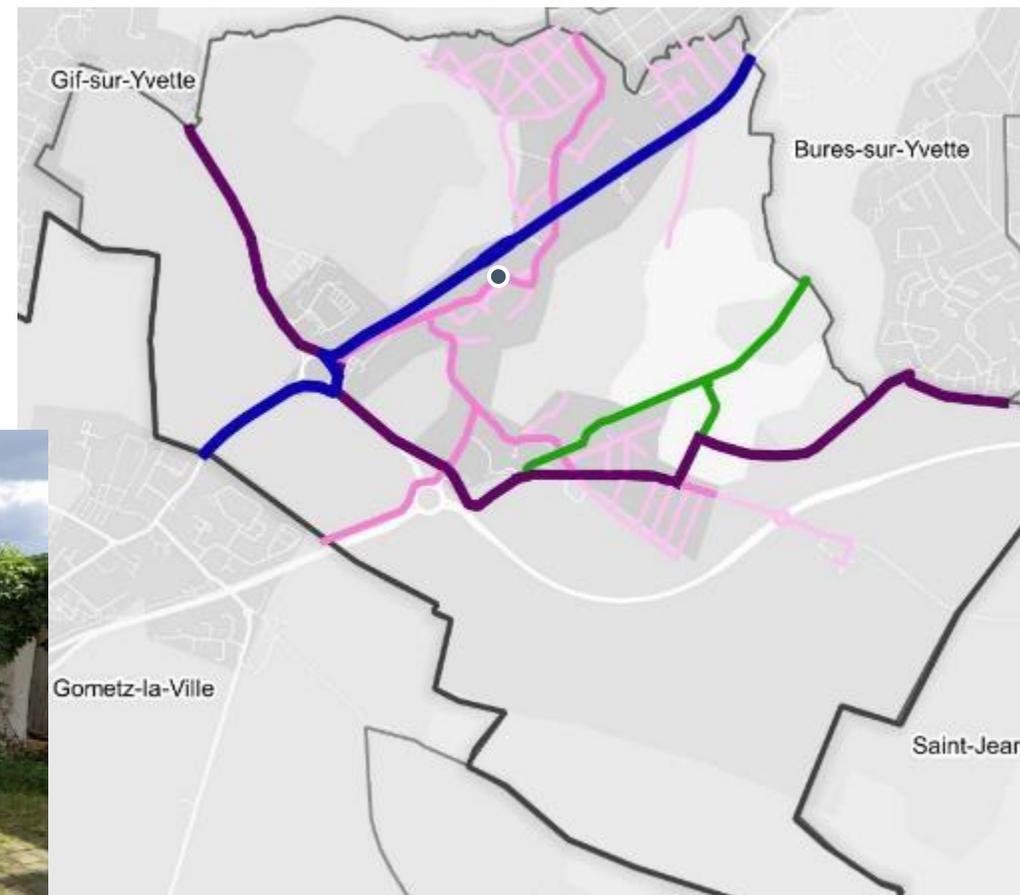
Rue St Nicolas

- ❖ Faible visibilité
- ❖ Différentiel de vitesse dû à la pente

➤ Proposition de mettre de grands pictogrammes au sol

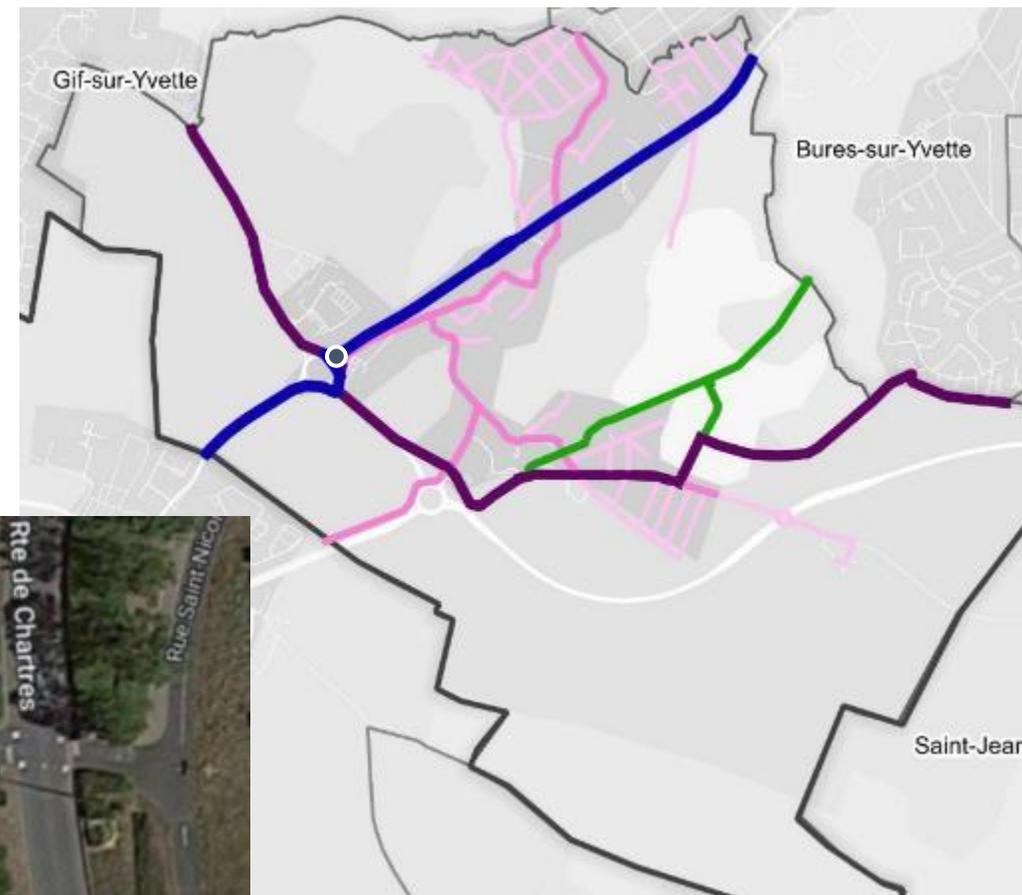
- ❖ Le bas de la rue St Nicolas sera repensé pour les cyclistes lors des travaux de rénovation de la chaussée

- #### ➤ Les trottoirs seront mis à niveau et le coût des travaux ne sera pas inscrit dans le PPI du plan vélo



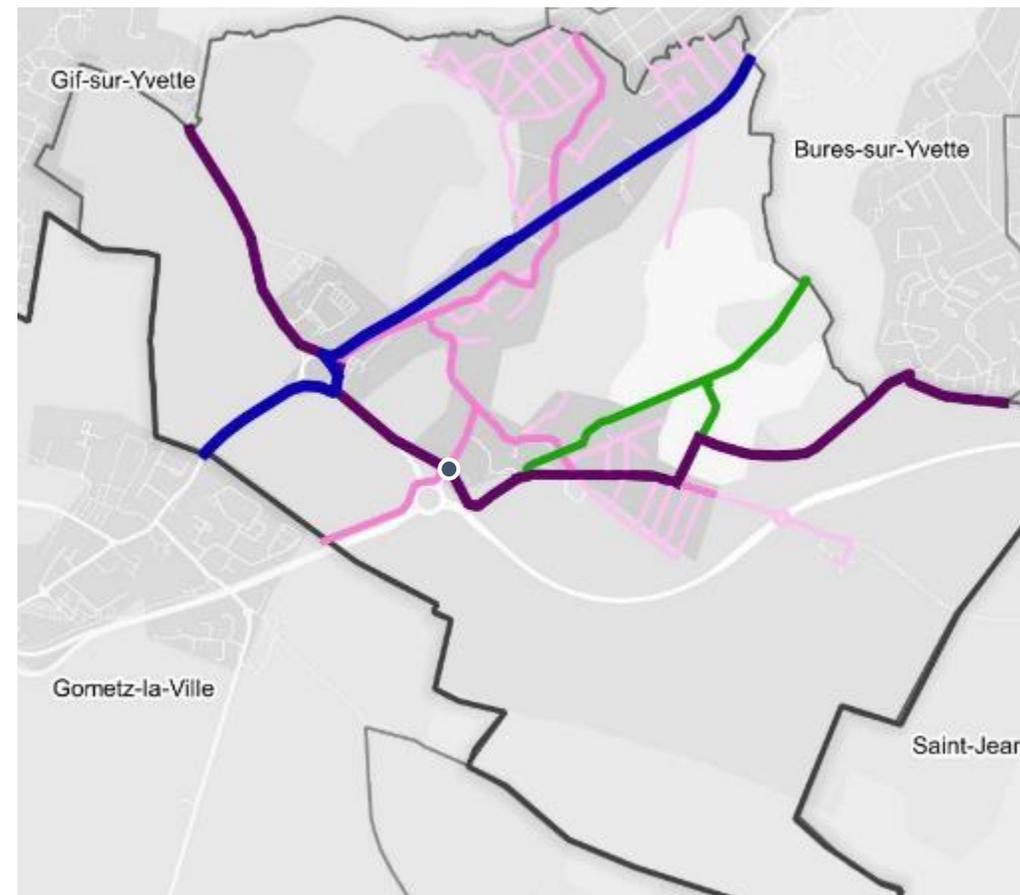
Traversée Rte de Chartres (au niveau du Rd Point St Nicolas)

- Traversée d'une route à fort trafic routier
- Proposition de mettre de grands pictogrammes au sol



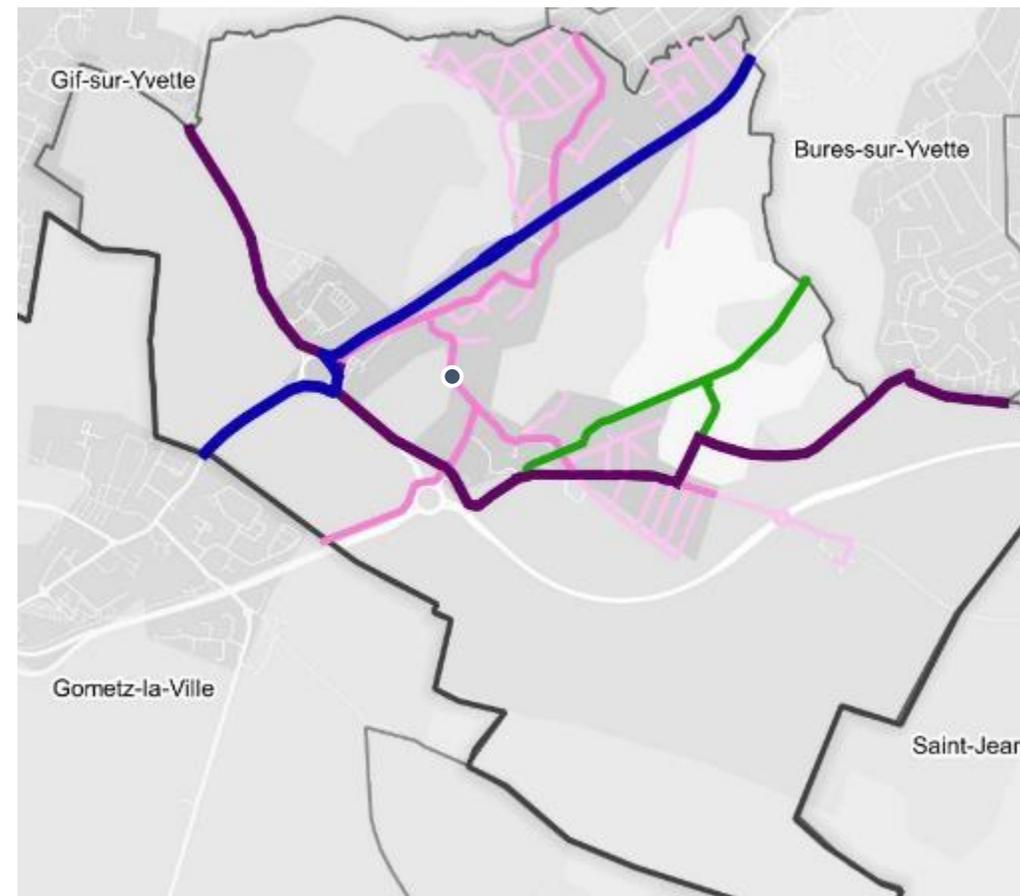
Rond point rue de Thuilère

- ❖ Manque de visibilité à la traversée des cyclistes
- ❖ Sécurisation de la traversée à réaliser



Rue St Jean de Beauregard

- ❖ Rue étroite à faible visibilité
- ❖ Croisement potentiellement dangereux dans le virage
- ❖ A sécuriser avec un séparateur physique



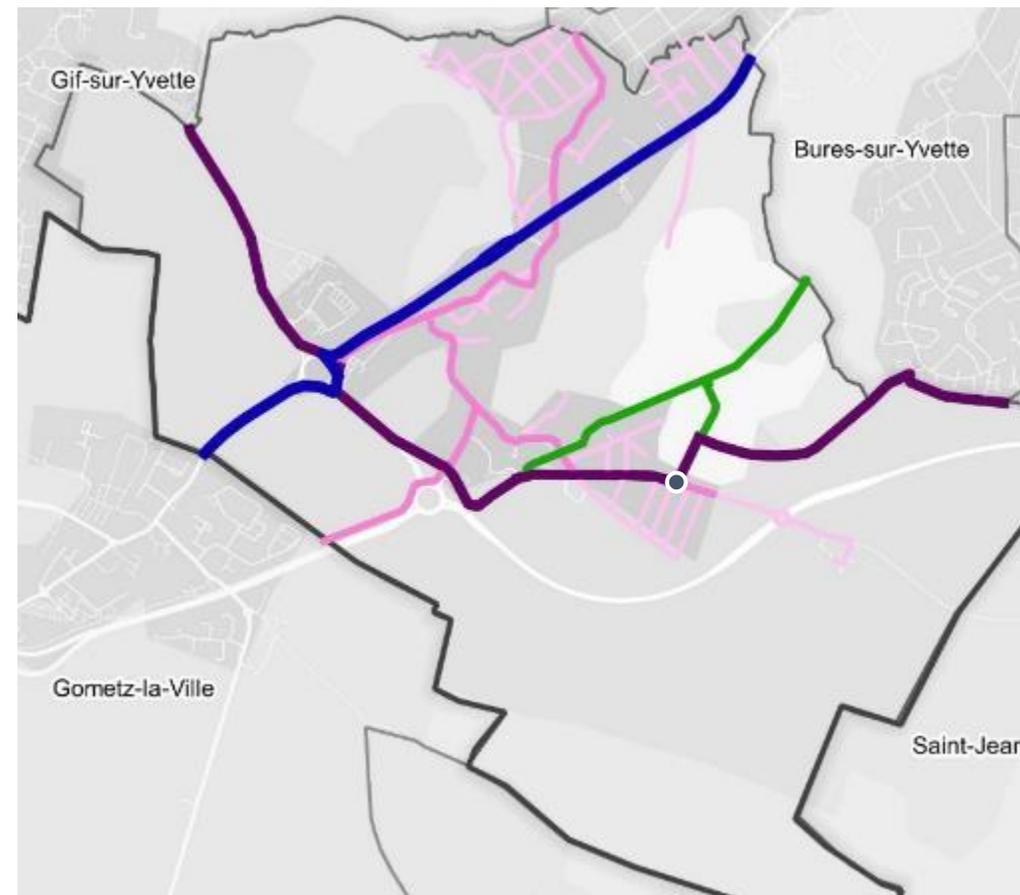
Rue Saint-Jean de Beauregard vers école Pablo Neruda

- ❖ Zone de desserte scolaire
- ❖ Trafic important autour de 8h30 et de moindre mesure à 16h30 et 18h



Croisement rue de Grivery / rue des Rochers

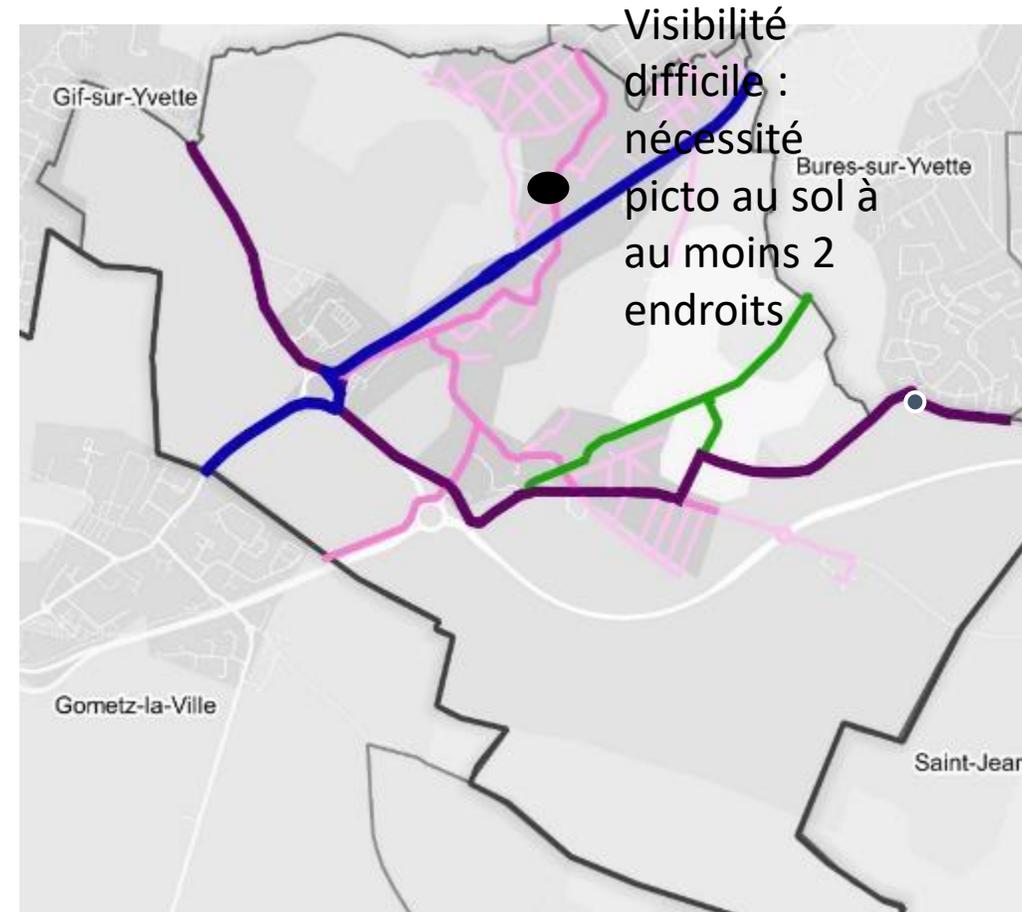
- ❖ Tourner à gauche /droite à redéfinir



Aménagements

Voie verte vers les Ulis

❖ Virage à 90° sans aucune visibilité



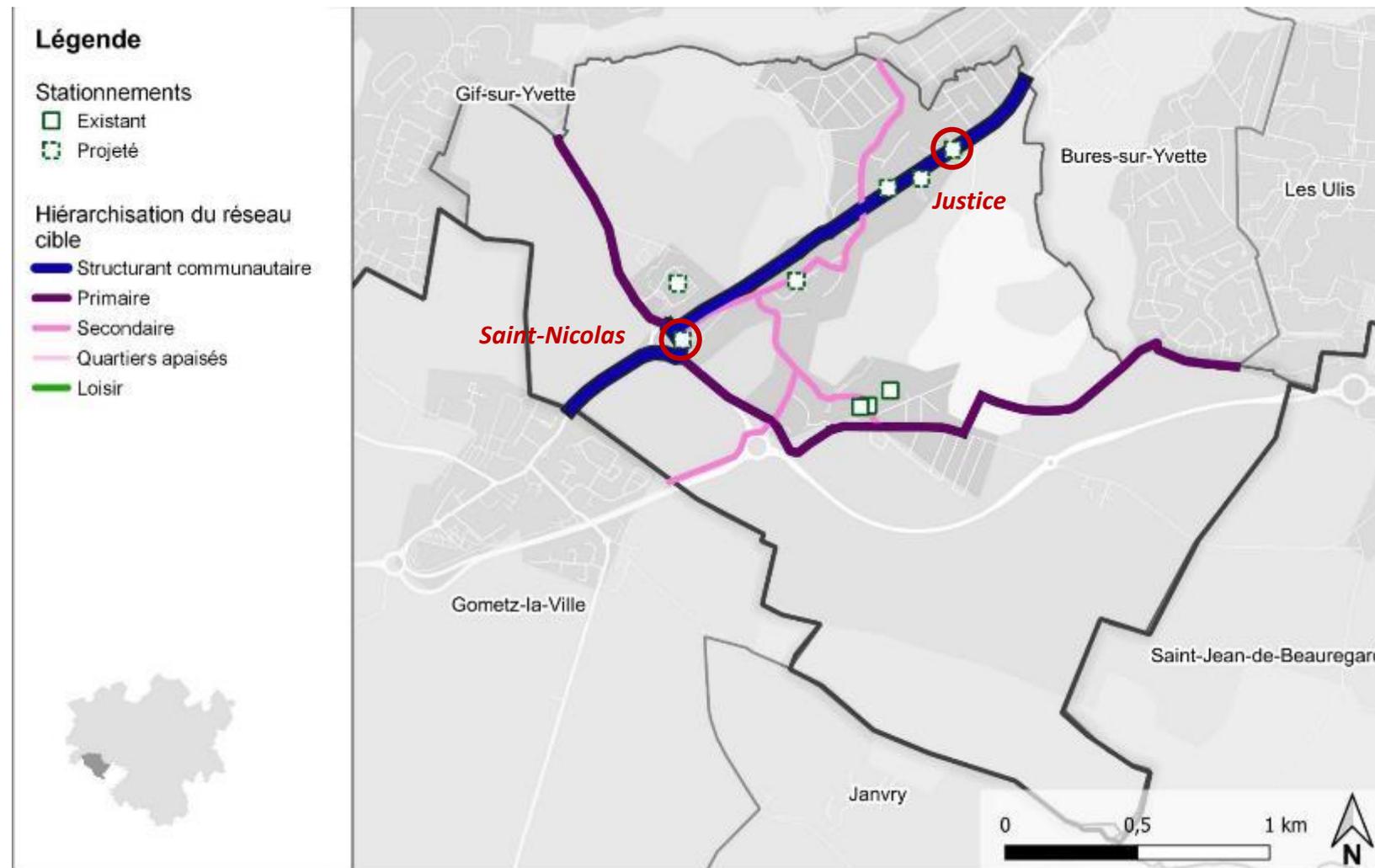


Rappel de la démarche

Stationnement et services

❖ Discussions autour de stationnements couverts sur St Nicolas et Justice

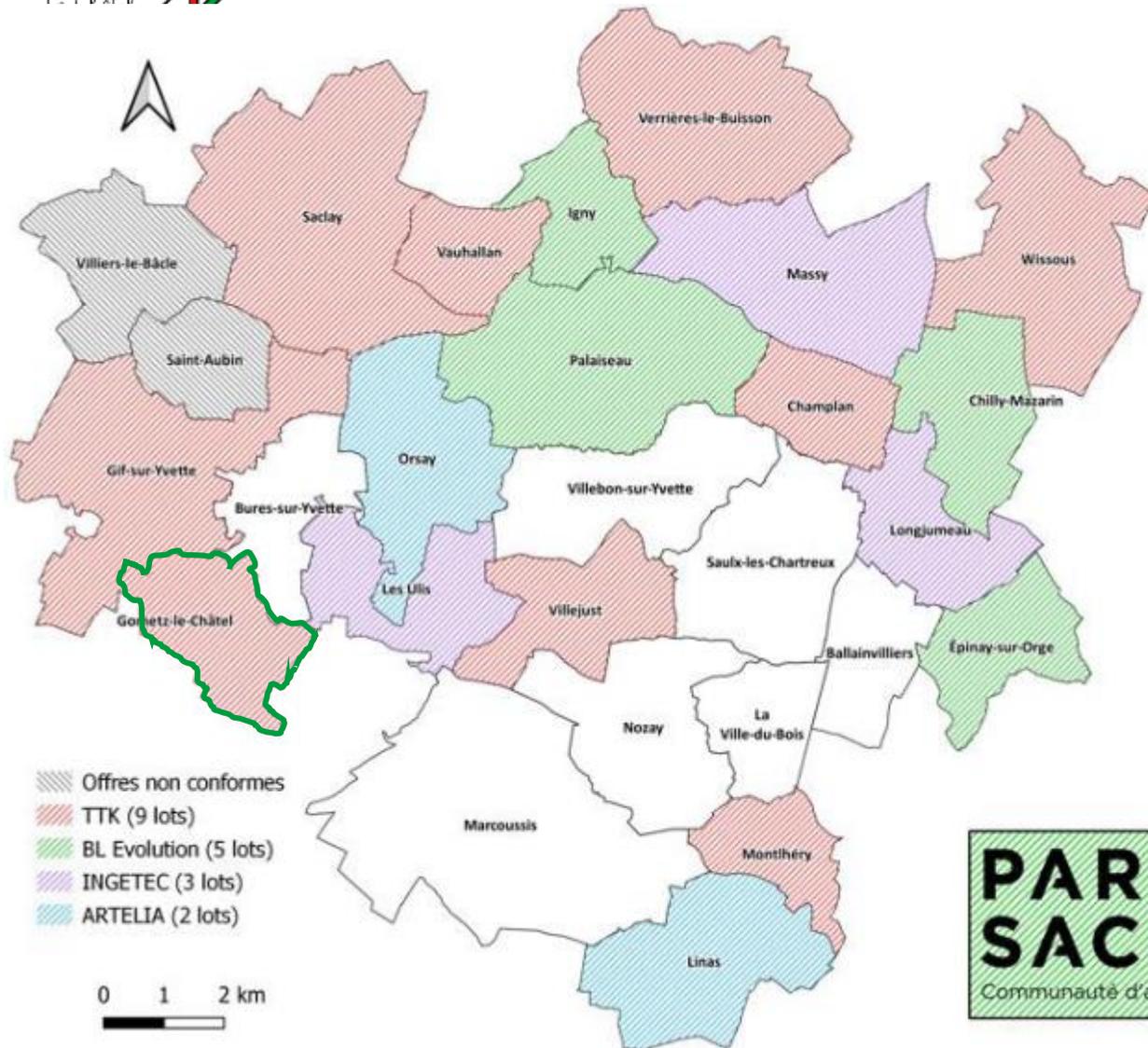
→ Complicé sur Justice mais pourquoi pas Saint-Nicolas (plus d'espace) avec station de gonflage





8 octobre 2023 : 3^{ème} volet du Conseil de Vie Locale sur le plan vélo

- rappel de la démarche
- **vote du plan vélo de la CPS et calendrier**
- échanges sur les actions/aménagements à retenir



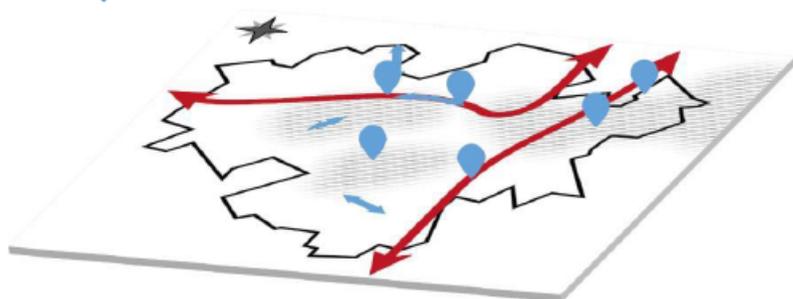
Enjeux

- Relier les pôles de mobilité : gares, écoles, lycées
- Créer un maillage structurant à l'échelle communautaire
- Penser aux liens avec les agglomérations voisines
- Se raccorder aux grands axes régionaux : réseau VIF



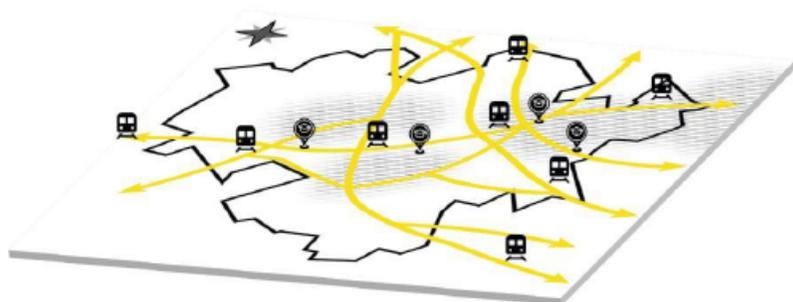
Informations sur le plan vélo intercommunal

Articulation entre les échelles de réseau cyclable



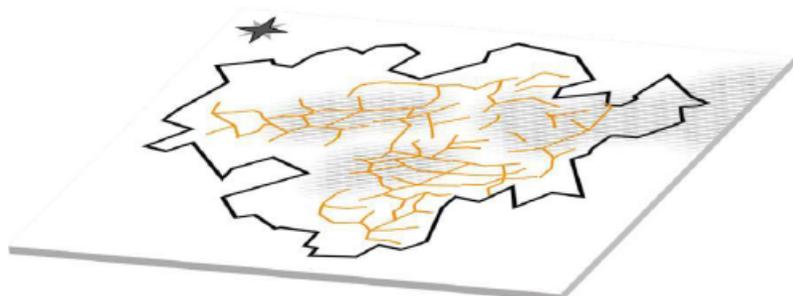
Réseau supracommunautaire (VIF et opérations du département) :

- Permettre des déplacements sur de longues distance
- Desserte des pôles d'intérêt régional



Réseau communautaire :

- Desserte des gares, zones d'emploi, et établissements d'enseignement (lycée et supérieur)



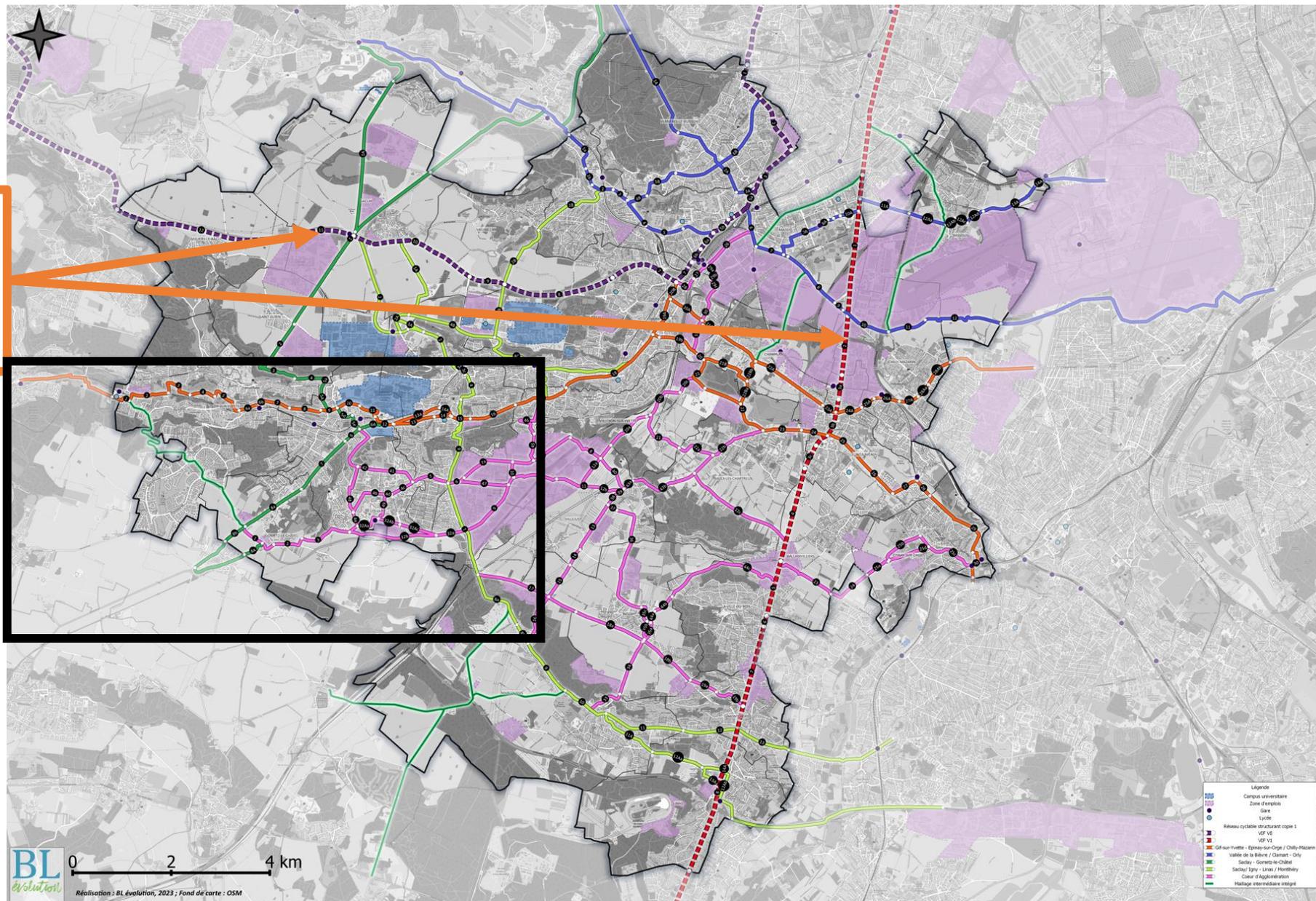
Réseaux communaux :

- Maillage cyclable fin
- Desserte des pôles d'intérêt locaux (écoles, complexes sportifs, commerces locaux, etc.)

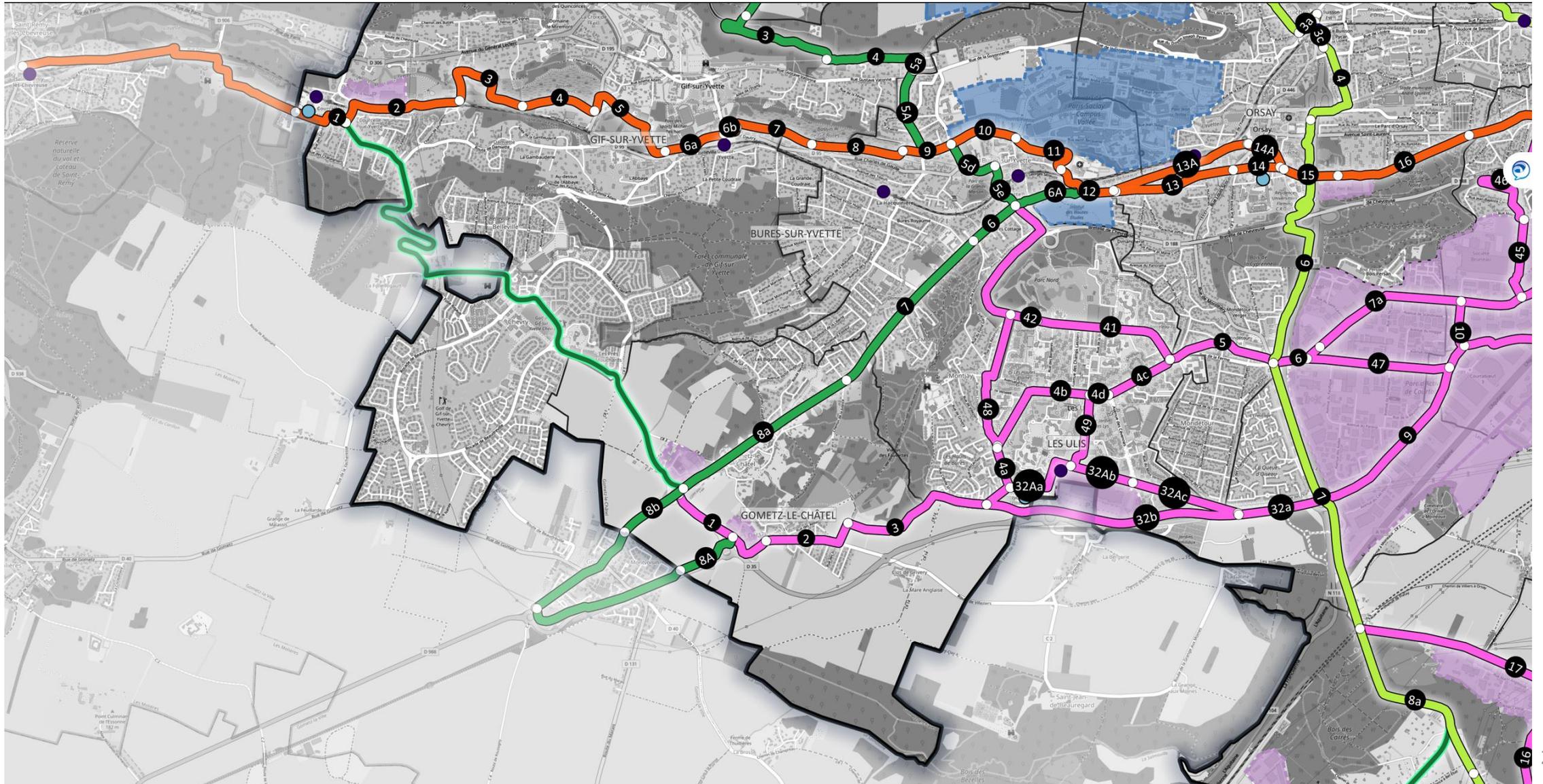


Informations sur le plan vélo intercommunal

2 lignes du réseau VIF, « Vélo Ile-de-France »



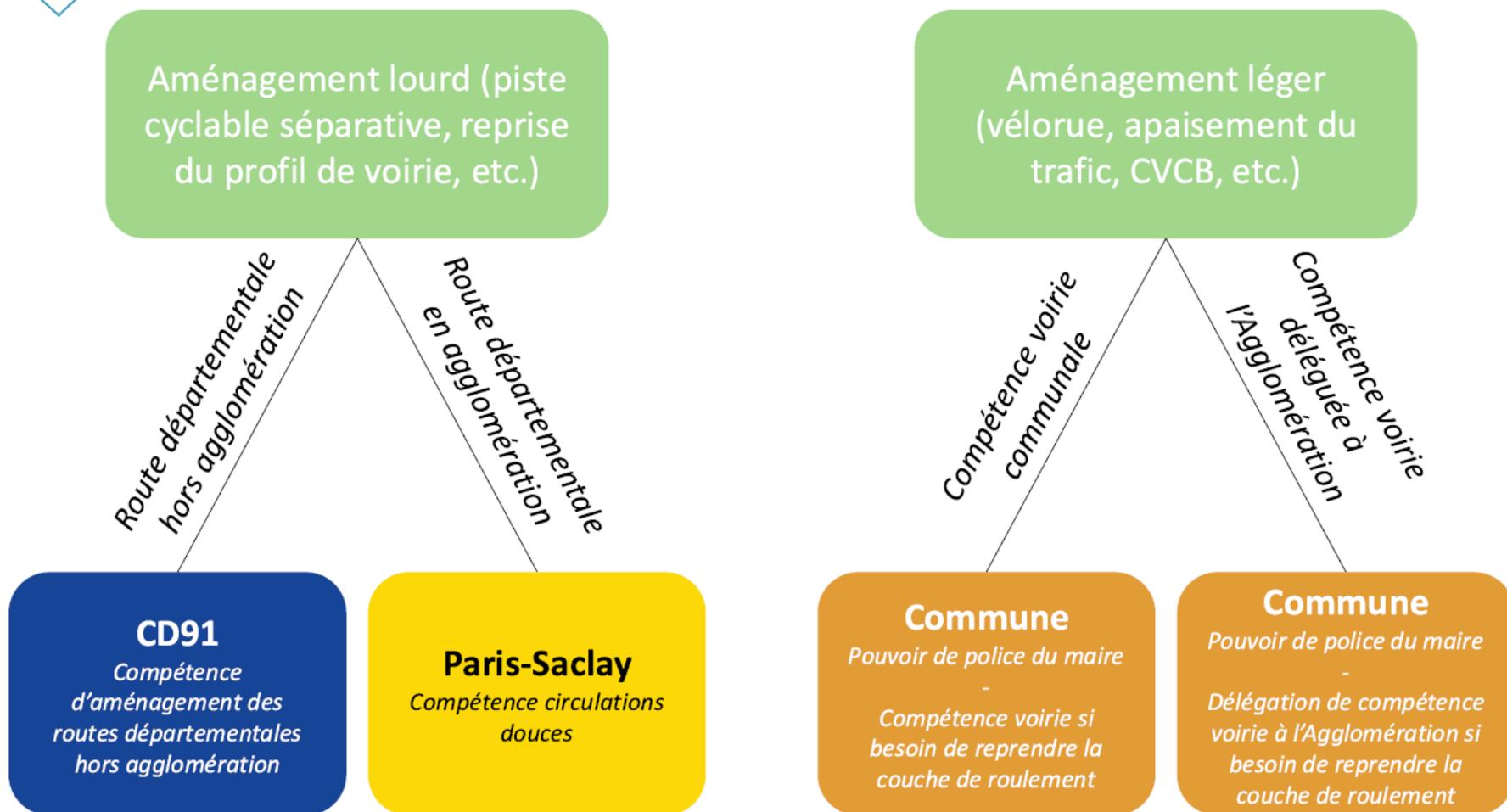
Informations sur le plan vélo intercommunal



Informations sur le plan vélo intercommunal



Principes de répartition de la MOA sur l'armature communautaire, hors exceptions*



* Des exceptions peuvent être faites à ces principes de répartition au cas par cas (volonté d'un acteur de porter la réalisation de l'aménagement à la place de celui indiqué initialement ; répartition de compétence particulière, etc.)



Informations sur le plan vélo intercommunal

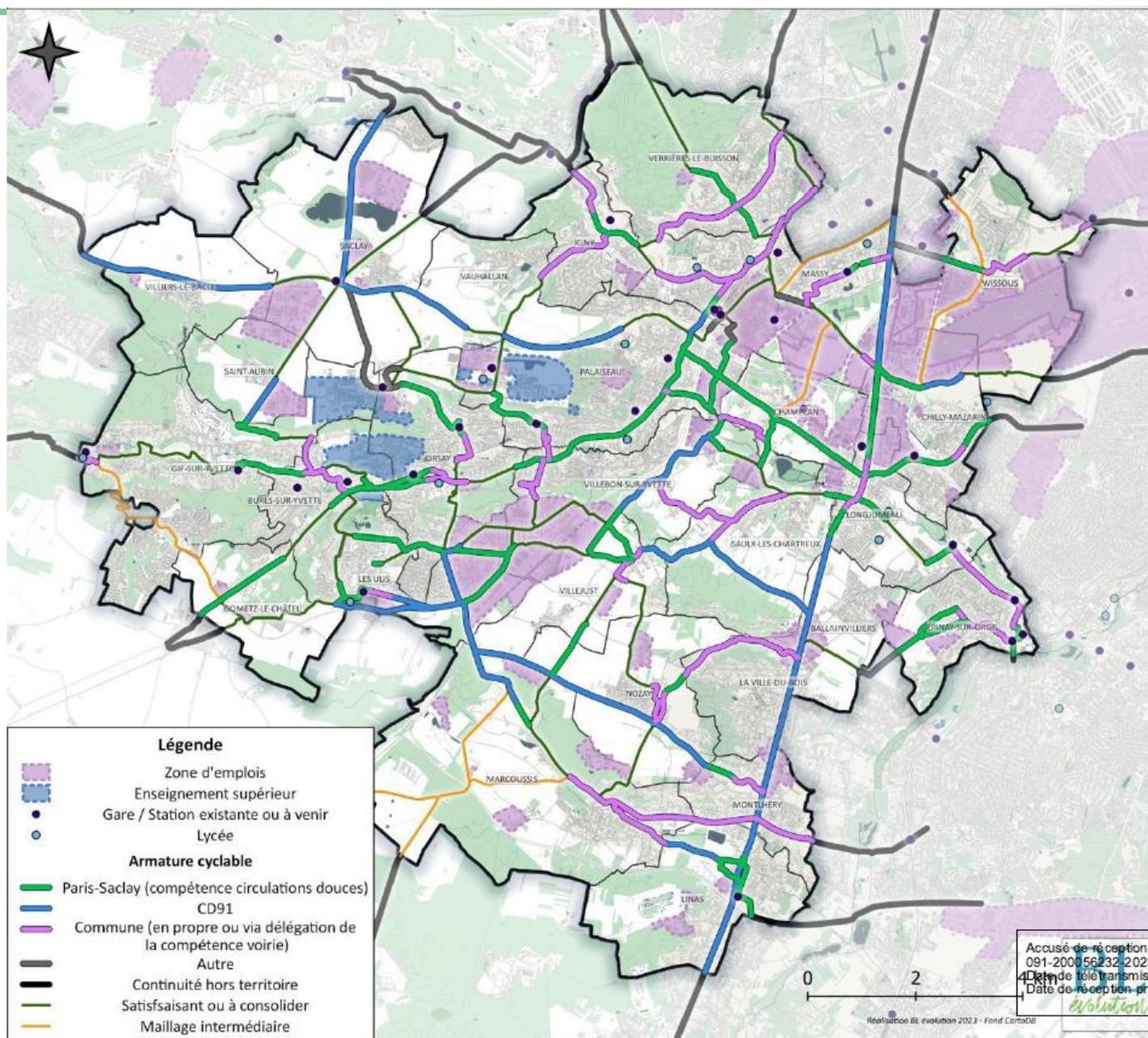
20 septembre 2023, vote du plan vélo intracommunautaire

- hiérarchisation des axes
- planification pluriannuel et PPI



Informations sur le plan vélo intercommunal

Répartition de la MOA sur l'armature cyclable communautaire

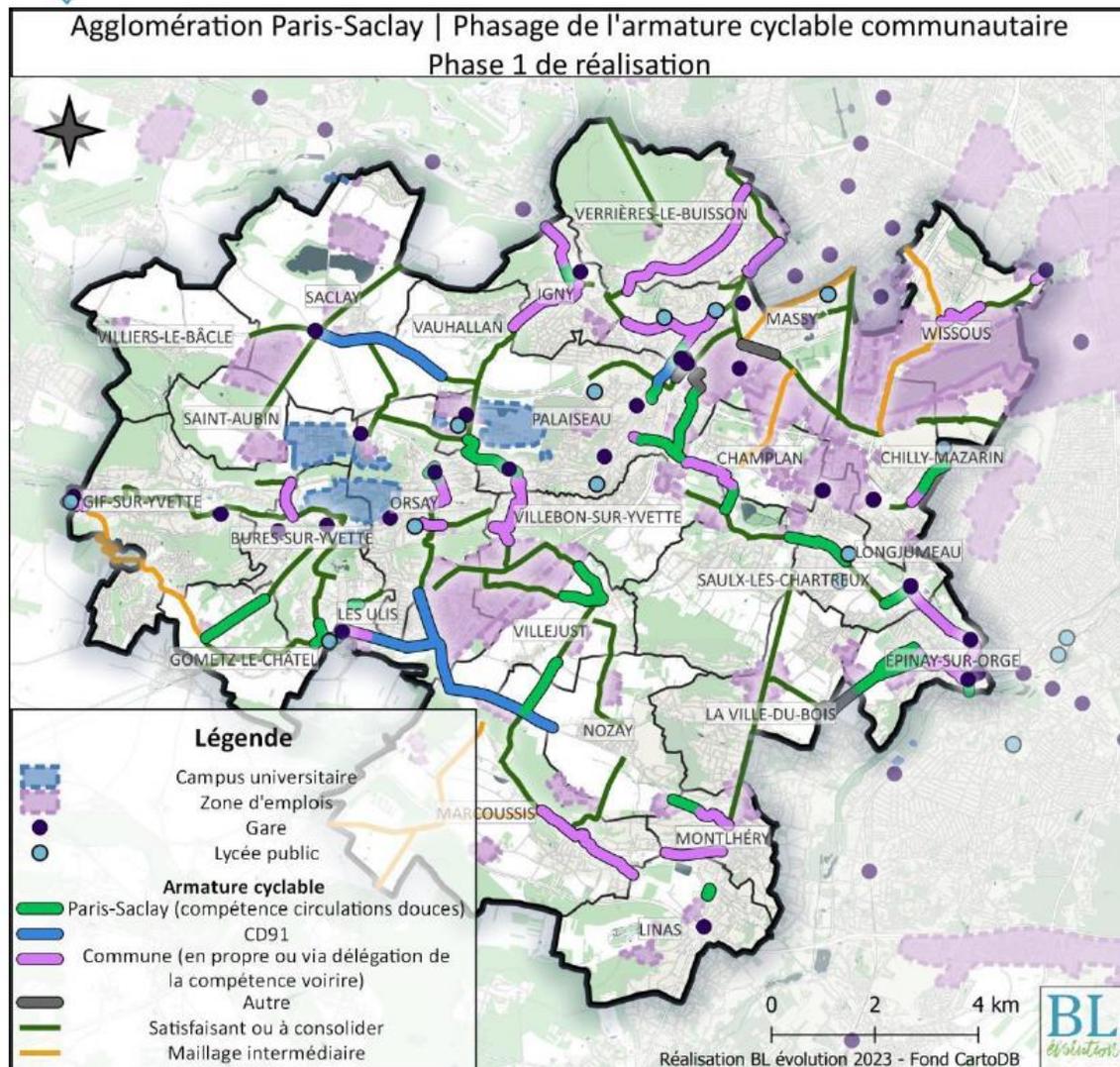




Informations sur le plan vélo intercommunal



Phasage de l'armature cyclable communautaire retenu – Phase 1 (2024-2025)



→ Route de Chartres dans la première phase du plan vélo de la CPS

→ Etudes en 2024 pour un lancement du chantier en 2025

PARIS
SACLAY
Communauté d'agglomération

Tronçons sous MOA communautaire



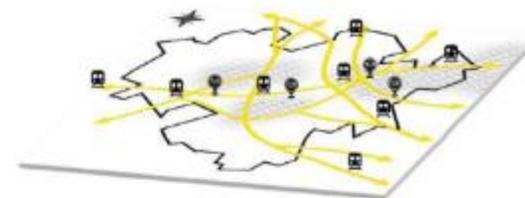
16,0 km



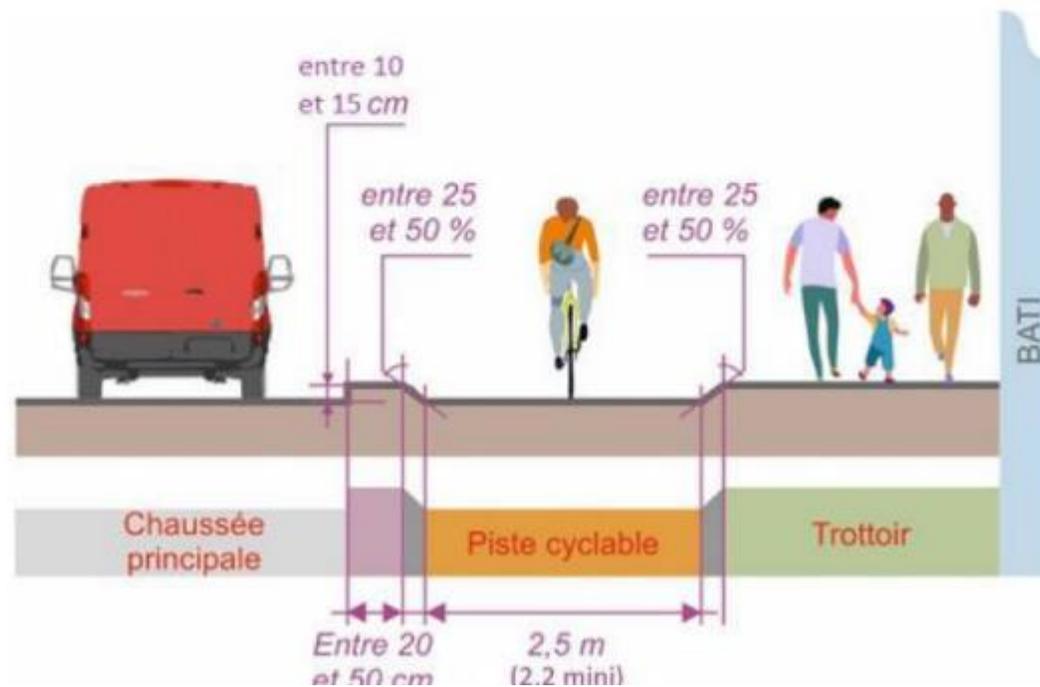
5,5 M€

Méthodologie : aménagements cyclables

Principes d'aménagements cyclables du Réseau Communautaire – Principes détaillés

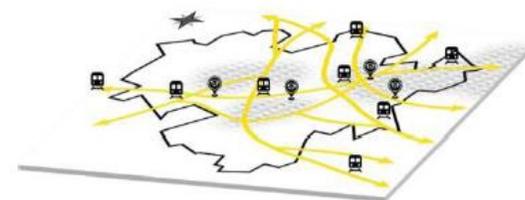


L'**insertion** de la piste cyclable se fait de préférence au niveau de la chaussée, **séparée** de la voirie générale et du trottoir.

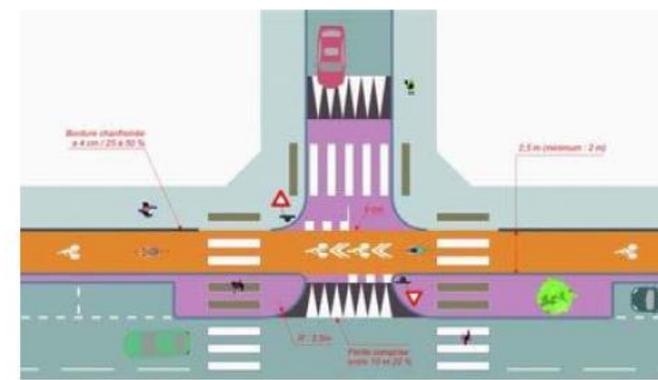
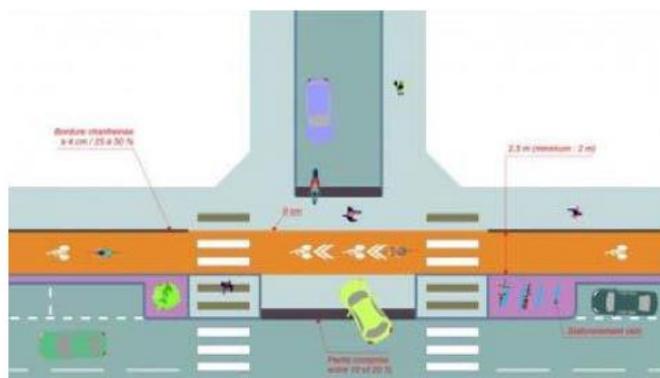


Méthodologie : aménagements cyclables

Principes d'aménagements cyclables du Réseau Communautaire – Principes détaillés

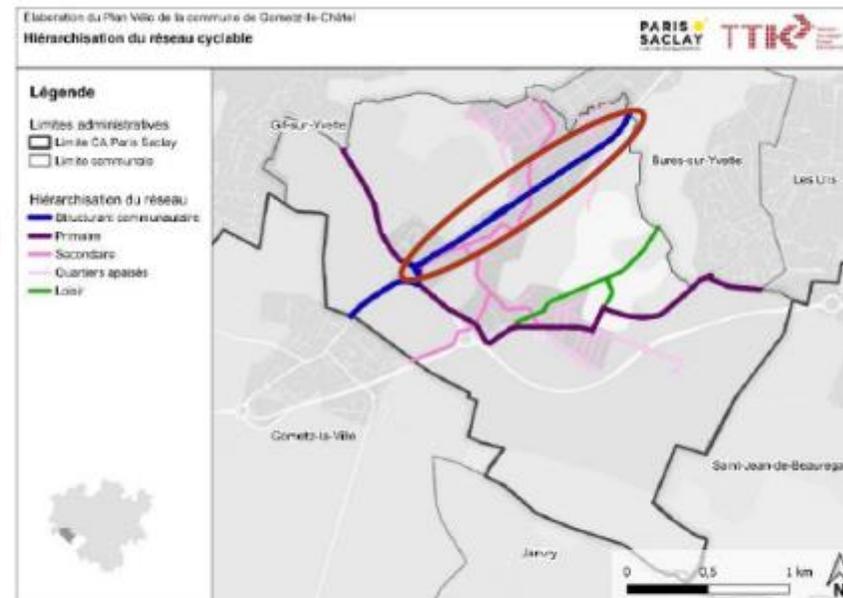


Les entrées charretières et les intersections avec des axes secondaires sont à traiter avec des **plateaux traversants** et une **priorité accordée aux cyclistes**.



Route de Chartres : 1615 m

- **Maillon du réseau structurant communautaire**
- **Enjeux :**
 - Aménager un axe structurant nord-sud au niveau de la CPS
 - Connexion avec la CC du Pays de Limours
 - Compléter le maillage cyclable castelgometziens
- **Volume de trafic très élevé dont une importante part de PL**
- **Nuisances sonores pour les riverains sur cette axe longeant le centre-ville**
- L'itinéraire n'est globalement pas concerné par des contraintes foncières ni environnementales.





Informations sur le plan vélo intercommunal

› 9 sections :

› Section 1 :

› Longueur : 260 m

› Section 2 :

› Longueur : 170 m

› Section 3 :

› Longueur : 130 m

› Section 4 :

› Longueur : 180 m

› Section 5 :

› Longueur : 150 m

› Section 6 :

› Longueur : 140 m

› Section 7 :

› Longueur : 210 m

› Section 8 :

› Longueur : 90 m

› Section 9 :

› Longueur : 210 m

› Deux points noirs :

› Point noir 1 :

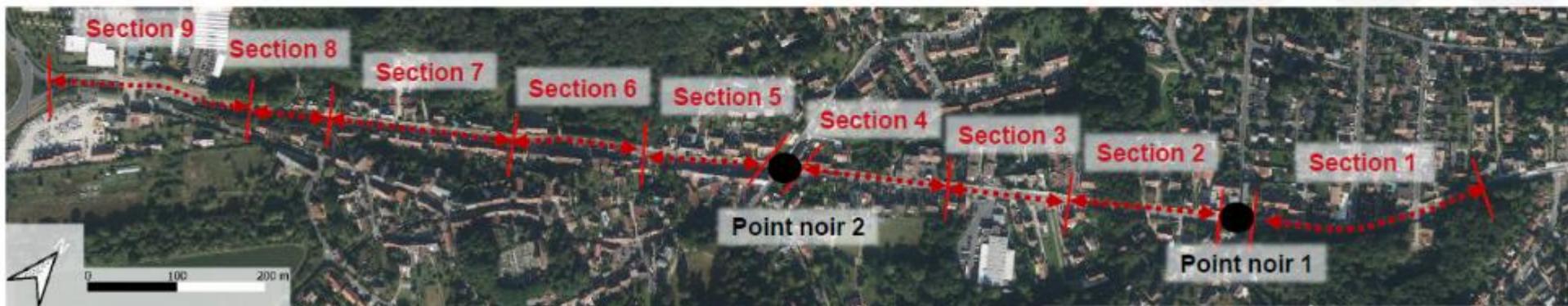
› Longueur : 35 m

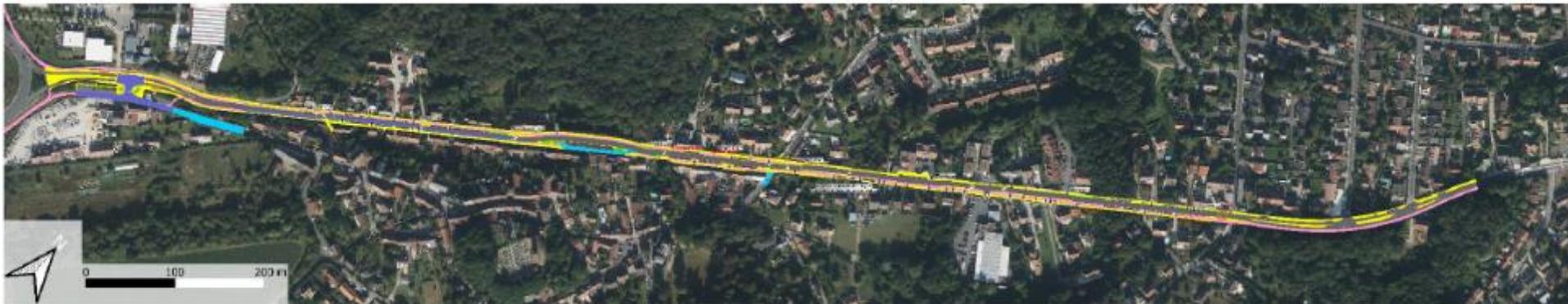
› Station de bus apaisée La Justice

› Point noir 2 :

› Longueur : 40 m

› Intersection avec la rue Saint-Nicolas





Configuration

- **Sections 1 à 4**
 - **Piste cyclable bidirectionnelle unilatérale (3m)**
- **Sections 5 et 9**
 - **Pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales (2m)**
- **Sections 6 à 8**
 - **Piste cyclable unidirectionnelle (2m) en montée**
 - **Mixité en descente**



Avantages

- Offrir un aménagement séparatif dans les deux sens dès que les largeurs disponibles le permettent
- Sinon, sécuriser en priorité les cyclistes en montée dont le différentiel de vitesse avec les véhicules motorisés est le plus important
- Limiter le nombre de traversées en conservant un principe d'aménagement homogène sur plusieurs sections
- Effectuer la passage d'une piste bidirectionnelle à une piste unidirectionnelle au niveau d'une intersection sécurisée

Aménagements séparatifs	
	Piste cyclable bidirectionnelle (3 m)
	Piste cyclable unidirectionnelle (2 m)
	Bande cyclable (1,5 m)
Circulations mixtes ou VP	
	Voie mixte VP / vélo (3 m)
	Zone de rencontre
Autres aménagements	
	Voie de circulation VP (3 m)
	Trottoir / terre-plein (1,5 - 2 m)
Autres éléments	
	Arbre existant / supprimé / nouveau
	Opportunité de création d'espaces végétalisés
	Sortie riveraine
	Place de stationnement
	Arrêt de bus

Merci de votre attention





Que va-t-on voter en conseil municipal de décembre ?

Le plan vélo sera voté au conseil de décembre pour pouvoir solliciter des subventions. La région finance le plan vélo à hauteur de 80 %

Le plan vélo est constitué d'un diagnostic de proposition d'aménagement et d'un plan pluriannuel d'investissement

Le virage aveugle vers Les Ulis a-t-il été ajouté comme point noir ? La réponse est oui

L'agglomération Paris Saclay a organisé des ateliers avec les autres communautés de communes autour, afin de faire le lien avec leur réseau cyclable. Exemple axe prioritaire route de Chartres. Les communautés de communes alentours sont moins avancées que la CPS.

Qu'est-ce que le stationnement sécurisé ? C'est un peu ce qu'on trouve dans les gares ? Oui. Les subventions fonctionnent aussi sur les arceaux. On attend d'avoir délibéré pour les changer afin d'avoir une subvention de la région.

Point sur les arbustes du rond-point St Nicolas qui gênent la visibilité des cyclistes par les voitures. Une partie des arbustes sont pris en charge par les services techniques, une autre partie par le département. Le compromis pourrait être de remplacer les arbustes existants par de la végétation non occultante



N'a-t-il pas été proposé de mettre des priorités sur la route de Chartres niveau du rond-point Saint-Nicolas ? À Rennes un gros rond-point a été réaménagé avec un trafic très important : le flux vélo y est prioritaire sur le flux voiture et en plus des plateaux ont été mis en place sur la route. Pour cela, le rond-point a été passé à une voie. Le retour d'expérience de un mois : le rond-point est beaucoup plus apaisé. Beaucoup de vélo et de piétons le prennent désormais.

Piste cyclable vers Les Ulis : virage dangereux avec végétation empiétant sur la bande de roulement. De plus, rocher gênant juste au niveau de la rue des rochers.

Une voie est considérée comme communautaire si elle dessert une gare, une zone d'emploi ou des établissements d'enseignement type lycée et supérieur, pas les collèges. Pour ces voies c'est l'agglomération qui va porter la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La liaison Gometz la ville Gometz le châtel est prévue un moyen terme.



Le phasage des travaux s'est construit avec les communes (existence de chantiers structurants) et selon la faisabilité des projets (foncier privé, rachat de terrains). La route de Chartres est en phase 1, étude en 2024 et chantier lancé en 2025. D'éventuels travaux au niveau de l'Intermarché seraient-ils structurants ? Certes, mais ces travaux n'impactent pas la voirie, donc les travaux d'aménagement vélo sont réalisables. A aussi été ajouté l'accès au lycée de Courcelles en venant de Gometz. Comme on ne sait pas encore trop comment traiter le sujet, la voix a été classée en maillage intermédiaire.

Les études proposées dans le plan vélo servent uniquement à construire un chiffrage pour valider le plan et faire les demandes de subvention. Les études repartiront à zéro en 2024 avec un bureau d'étude, les études du plan vélo n'étant pas nécessairement reprises.

Ne pourrait-on pas mettre des pistes unidirectionnelles bilatérales dans les sections 1 à 4 ? Cela éviterait de faire traverser les cyclistes au niveau de la route neuve. Il faudra de toute façon faire traverser la route de Chartres au cycliste au niveau du chemin de la justice.

Il y aurait aussi moins de stationnements sur la route de Chartres, le terre-plein central est aussi retiré. Il y aura donc un vrai sujet stationnement. Le but est aussi que la pratique de la voiture soit moins facile pour inciter les gens à prendre le vélo. Cela incitera aussi les habitants à garer leur voiture dans leur terrain plutôt que sur une place devant chez eux.

Il faudra aussi baisser la VITESSE sur la route de Chartres. En effet, ce point est prévu. Par exemple à Rennes, toute la ville est passée à 30 km heure. L'ambiance sonore est apaisée, c'est frappant.